

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Ma ordonnace

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0905

Société : RAR

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Ben LIDAM FATIMA

Date de naissance : 1956

Adresse : SAMILA 2 RUE 26 N 112 ED CAS

Tél. : 06 65 20 77 74

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	2020-02-04 00:19	LABORATOIRE SBATA Mardi 04 Février 2020 Lettre clé+cotation: B 90 Montant Facturé: 720.04D	720.04D

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Yasmine Jalal

- Spécialiste des maladies de l'appareil digestif et du foie
- Proctologie
- Endoscopie digestive (fibroscopie, coloscopie)
- Echographie

الدكتورة ياسمين جلال

- اختصاصية في أمراض الجهاز الهضمي
- أمراض الكبد و أمراض المخرج
- الفحص بالمنظار
- الفحص بالصدى



Ordonnance

Casablanca, le : 21.01.2020

Benlidam Felima

NFS, PL, ASAT, ALAT, Liposémie.

Bilir d'hépatose.
Sévère hépatite pylo.
Tropini.

Dr. Yasmine JALAL
Spécialiste en Hepato-Gastro-entérologie
209, Bd. Amgala Appt. N°4, Hay Al Ousra 1
Aïn Chok - Casablanca
Tél : 05 22 52 61 39

LABORATOIRE SBATA
Mme BENLIDAM EP CHAHIDI Fat.
01-01-1950
2002040019

ORDONNANCE



مركز التحاليل الطبية سباتة
CENTRE D'ANALYSES MEDICALES SBATA

Docteur Abdelwahab AL FATH
Médecin Biologiste

الدكتور عبد الوهاب الفتح
طبيب مخبري

شارع ادريس الحارش - سباتة - المحيضان - 642
Patente N° : 33990016 - I.F N° : 2860162 - CNSS N° : 6771986 - R.C. N° : 131577
E-mail : laboratoire.sbata@gmail.com

ICE : 000192003000084

FACTURE N° : 200204-0019

Mme Fatima BENLIDAM EP CHAHIDI

Prescription : Dr Y JALAL

Date de l'examen : 04/02/2020



Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	TCK	B40	B
	Taux de Prothrombine	B40	B
	TROPONINE	B250	B
	Transaminases GPT/ALAT	B50	B
	Numeration formule sanguine	B80	B
	Sérologie Helicobacter pylori	B290	B
	Lipase	B100	B
	Transaminases GOT/ASAT	B50	B

Montant Facturé	720.04Dhs
<i>Arrêtée la présente facture à la somme de : sept cent vingt dirhams quatre centimes</i>	

ALFATH ABDELWAHAB
MÉDECIN BIOLOGISTE
LASSISS HASSI C D C S
05 22 38 02 60 - 05 22 55 28 07
Patente N° : 33990016 - I.F N° : 2860162 - CNSS N° : 6771986 - R.C. N° : 131577
E-mail : laboratoire.sbata@gmail.com



مركز التحاليل الطبية سباتة
CENTRE D'ANALYSES MEDICALES SBATA

Docteur Abdelwahab AL FATH
Médecin Biologiste

الدكتور عبد الوهاب الفتح
طبيب مخبرى

642 - شارع العين الحارثي - سباتة - البيضاء - 06 22 58 02 60 - 06 22 58 28 07
Potente N° : 33990016 - I.F N° : 2860162 - CNSS N° : 6771988 - R.C. N° : 131577
E-mail : laboratoire.sbata@gmail.com

Dossier N° : 200204-0019

Mme Fatima BENLIDAM EP CHAHIDI

Né(e) le : 01/01/1950/ 70 ans

Prescription : Dr Y JALAL

Date de l'examen : 04/02/2020



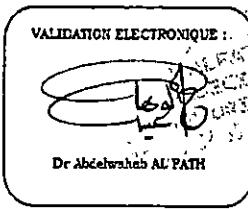
HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

Résultat en fonction du sexe et de l'âge du patient

03/10/2017

Hématies	3.82	Millions/mm ³	(3.80-5.40)	3.99
HEMOGLOBINE	11.9	g/dl	(12.5-15.5)	12.4
Hématocrite	36.3	%	(37.0-47.0)	38.1
V.G.M	95.0	μ3	(82.0-98.0)	95.5
T.G.M.H	31.2	pg	(27.0-32.0)	31.1
C.C.M.H	32.8	%	(32.0-36.0)	32.5
 PLAQUETTES	 384	 Milliers/mm ³	 (150-450)	 209
 LEUCOCYTES	 6.07	 Milliers/mm ³	 (4.00-10.00)	 5.52
Neutrophiles	54.8	%	(45.0-70.0)	52.3
	3.326	Milliers/mm ³	(1.800-8.000)	2.887
Lymphocytes	33.3	%	(20.0-40.0)	31.9
	2.021	Milliers/mm ³	(1.500-4.500)	1.761
Monocytes	9.4	%	(0.0-9.0)	10.1
	0.571	Milliers/mm ³	(0.000-0.800)	0.558
Eosinophiles	2.3	%	(0.0-4.0)	5.3
	0.140	Milliers/mm ³	(0.000-0.400)	0.293
Basophiles	0.2	%	(0.0-2.0)	0.4
	0.012	Milliers/mm ³	(0.000-0.200)	0.022



HEMOSTASE

Taux de Prothrombine (Tech: Thromboplastine humaine 2G-ACL9000)	92.00 %	(>70.00)
TCK Temps patient	29.2 sec	(<38.5)
TCK Ratio patient/témoin (Réactif HemosIL SynthASII Technique chronométrique)	0.91	(<1.20)
TCK Temps témoin	32.0 sec.	

BIOCHIMIE SANGUINE

Transaminases GOT /ASAT	23.6 UI/L	(<35.0)	03/10/2017 23.2
Transaminases GPT/ALAT	13.4 UI/L	(<35.0)	03/10/2017 26.8
Lipasémie	43 U/L	(0-67)	

IMMUNO-SEROLOGIE

Ac Anti HELICOBACTER PYLORI/IgG

Résultat
(Tech:VIDAS/ ELFA)

Positif à interpréter à la lumière du contexte clinique et de la cinétique d'évolution des anticorps. Veuillez voir commentaire ci dessous .

Titre 2.38

Normes interprétablives

- Négatif :inf. à 0.75
- Equivoque :0.75 à 1.00
- Positif :sup. à 1.00

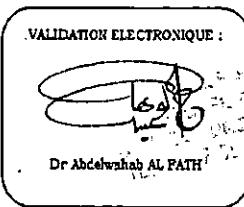
*Rappel sur la cinétique des Ig G anti H pylori :

- Les Ig G apparaissent 3 semaines après le début de l' infection
- Les Ig G diminuent de manière significative 4 à 6 mois après l'éradication .

*Il s'ensuit que:

- La présence d'anticorps témoigne d'une infection gastroduodénale à H.pylori.
- Après la guérison, le taux régresse jusqu'à s'annuler; une décroissance du titre de 50 % en 4 à 6 mois serait en faveur d'un succès du traitement.

*Résultat à interpréter à la lumière du contexte clinique et thérapeutique .



MARQUEURS.

TROPONINE I

(Tech : Chimiluminescence/Access 2)

0.01 ng/mL

(<0.06)

L'élévation de la Troponine est précoce : 4 heures après le début des douleurs thoraciques. Son maximum est atteint en 12 heures et se maintient jusqu'à 48 heures. Cette cinétique est assez voisine de celle de la CK-MB, mais son taux demeure élevé pendant 10 jours, ce qui permet le diagnostic rétrospectif d'une douleur thoracique.

Il est recommandé d'effectuer une autre mesure 4 à 8 heures et 12 heures après la première afin de situer l'activité de la pathologie sur la courbe cinétique, et ce d'autant plus que le premier résultat était négatif.

Guide des analyses spécialisées ,5 éme édition page : 948

Compte-rendu complet

